



FORMATION

LE ROLE DU DELEGUE SYNDICAL

Référence :

023-315-11

Durée :

1 jour

Public :

Délégué syndical

Pré-requis :

Aucun

Méthodes pédagogiques

- Supports de cours
- Mise en situation
- Exercices
- Réflexion
- Attestation de formation

Le délégué syndical se situe dans toutes entreprises dont l'effectif est au moins égal à 50 salariés. Mais dans les entreprises de moins de 50 salariés, le délégué du personnel pourra jouer aussi le rôle de délégué syndical. C'est le syndicat présent dans l'entreprise qui désignera le délégué syndical. Celui-ci a un rôle précis au sein de l'entreprise.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Nous allons voir quel est son rôle pour :

- **Savoir défendre** les intérêts collectifs et individuels des salariés
- **Savoir participer** aux différentes négociations et accords collectifs de l'entreprise



FORMATIONS ET SERVICES AUX ENTREPRISES

PROGRAMME

- Le mandat du délégué syndical
 - Quelles sont les conditions dans l'entreprise ?
 - Quelles sont les différences entre délégué de section syndicale, représentant syndical au CE, délégué syndical central ?
- Quel est le monopole de représentation au 1^{er} tour des élections au Comité d'entreprise ou au 1^{er} tour des élections du délégué du personnel pour le délégué syndical ?
- Quels sont les moyens du délégué syndical ?
 - le calcul des heures du délégué syndical
 - liberté de déplacement
 - locaux, affichages, distribution de tracts, messagerie
 - Grève et préavis
- Quelles sont les attributions du délégué syndical dans les situations de négociation d'accords et de négociation annuelle obligatoire ?
- Cumul des mandats – compétences - fin de mandat – protection – durée de protection & rôle de l'inspecteur du travail -